Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110905-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 05

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 00.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)	Arnaud GUYADER (procuration à Morgane GUENNOU)	Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO) Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LA PERIODE 2027 / 2031

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département du Finistère et les sept communes du territoire. Elle vise à coordonner les actions et les services destinés aux habitants, en particulier aux familles, et à adapter les réponses aux besoins du territoire.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il est proposé de la renouveler pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

Ce renouvellement doit permettre de renforcer la coopération entre les partenaires, de mieux coordonner les actions existantes et de rendre les services plus lisibles et accessibles aux habitants. Il constitue également un cadre commun pour définir les priorités du territoire, mobiliser les financements et suivre la mise en œuvre des actions.

Ce plan d'actions a été élaboré à partir du bilan de la précédente CTG, du projet social de territoire et des travaux menés lors des trois séminaires ayant réuni, à chaque fois, près de 70 participants issus des partenaires publics et privés ainsi que des élus du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110905-DE

Le plan d'actions pluriannuel annexé à la convention s'articule autour de trois axes :

1. Coordonner les acteurs et animer le territoire :
   - favoriser les échanges entre professionnels, le partage des pratiques et la coopération entre les acteurs ;
   - améliorer la lisibilité de l'offre de services et son accessibilité pour les habitants ;
   - renforcer les compétences des professionnels pour mieux repérer et accompagner les situations complexes.

2. Faciliter les parcours de vie et les transitions :
   - déployer le Schéma public de la petite enfance ;
   - améliorer l'information et l'orientation vers la vie active et la citoyenneté ;
   - faciliter l'accès aux droits pour tous ;
   - favoriser la découverte des métiers et de l'emploi local, notamment dans les secteurs en tension.

3. Prévenir les vulnérabilités et renforcer le lien social :
   - mieux repérer les situations de précarité, y compris lorsqu'elles sont peu visibles, en s'appuyant sur les dispositifs existants ;
   - prévenir les comportements à risque et promouvoir le bien-être ;
   - prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité, lutter contre l'isolement et favoriser l'accompagnement des aînés.

La mise en œuvre de la CTG fera l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel lors d'un séminaire réunissant les partenaires, afin d'évaluer les actions engagées et d'adapter les priorités si nécessaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la CTG et son plan d'actions pour la période 2027 / 2031.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département du Finistère et les sept communes membres ;

➔ d'approuver le plan d'actions pluriannuel annexé à la convention ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, son plan d'actions ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays Fouesnantais H. Espace Kerourgué CS 31046 - 29170 FOUESNANT

Roger LE GOFF
Président